



aqDER

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT RETRAITÉES

InformAQDER



Avril 2026

DES NOUVELLES IMPORTANTES EN LIEN AVEC LE RECOURS POUR LA LOI 126

Par Michel Gobeil, président de l'AQDER

En ce printemps, nous souhaitons informer nos membres sur l'avancement du dossier concernant la loi 126. Cette dernière a eu un impact majeur sur notre retraite, particulièrement dans le contexte actuel d'une inflation persistante. Vous avez toutes et tous constaté les conséquences de cette loi et le combat, débuté en 2019, se poursuit avec l'InterOrg. L'AQDER, en partenariat avec 5 autres associations, assure un leadership constant et vous représente dans la recherche d'une solution à cette injustice.

Comme vous le savez, le juge Lussier a entériné le mandat d'expert commun le 7 janvier dernier. Ce mandat consistait à procéder à l'évaluation des pertes encourues par l'application de la loi 126. Le premier rapport devrait donc être produit par Retraite Québec en mai prochain. Les informations communiquées par nos avocats permettent de croire que ce délai sera respecté.

C'est l'essentiel du message publié sur la page Facebook des retraités du RRPE.

Nous avons intégré en annexe un document sous forme de questions et réponses produites en lien avec l'évolution du dossier. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Ce document se veut un complément de la Foire aux questions (FAQ) disponible sur le site web « Les retraités du RRPE ».

[Foire aux questions](#)

Les questions récentes, provenant de nos membres et des abonnés Facebook, ont inspiré ce complément à la Foire aux questions (FAQ-2) ci-joint. N'hésitez pas à nous faire signe pour toute question relative à notre cause. Nous vous invitons à faire la lecture de ce document qui contient plusieurs réponses aux questions fréquemment posées.

Nous poursuivons notre travail et notre implication dans ce dossier.
Merci de continuer à nous appuyer!

50^e ANNIVERSAIRE DE L'AQDER

Par Monique Limoges, pour le groupe de travail



Historique des sections

Nous remercions chaleureusement toutes les sections pour l'envoi de leur historique, qui prendra place dans le journal souvenir du cinquantième anniversaire. Cet album, offert en version électronique et en version papier (\$), vise à préserver les traces de notre vie associative, tant celles des années passées que celles à venir. Chaque section y contribue à sa manière, selon sa couleur et son identité propre.

Signets dédiés au cinquantième

Le signet sera remis aux participantes et participants de la rencontre annuelle ainsi qu'aux présidences de sections qui en ont fait la demande pour leurs membres.

Le thème retenu sur le signet a été choisi par le groupe de travail et inspiré par M. Guy Lessard: «50 ans de présence, d'accompagnement et de collaboration».

Montage PowerPoint

Un montage PowerPoint sera présenté lors du souper banquet du 4 juin 2026. Une sélection des différentes photos reçues des sections y prendra l'affiche. Nous verrons à le publier autrement afin de le rendre accessible à tous les membres.

Utilisation du logo

On invite toutes les sections à se servir du logo du cinquième dans leurs communiqués auprès de leurs membres.

InformAQDER spéciaux

Si cela n'est déjà fait, nous vous invitons à lire l'InformAQDER spécial d'avril, qui porte sur l'évolution de nos communications. Il vous a été transmis par la personne responsable des communications de votre section. Le dernier InformAQDER spécial, qui sera distribué en mai, portera sur les défis de l'AQDER. Merci de nous lire.

COMMUNIQUÉ ÉLECTIONS

Par Sylvie Poissant, présidente d'élections

Bonjour,

Le présent communiqué a pour but de vous informer que la période de mise en candidature pour les postes au conseil d'administration de l'AQDER se terminait vendredi, le 24 avril à 12h(midi).

Selon la Politique d'élection des administrateurs de l'AQDER : "Si un seul candidat a présenté sa candidature à un poste déterminé à la date d'échéance, il sera déclaré élu par acclamation. Les résultats de cette élection par acclamation seront annoncés à la fin de la date de mise en candidature par la présidence d'élection." (art. 1.5.1).

Ainsi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je déclare élues et élu par acclamation, au sein du conseil d'administration de l'AQDER :

- 🗳️ M. Michel Gobeil, à la présidence;
- 🗳️ Mme Monique Limoges, au secrétariat;
- 🗳️ M. Jean Rainville, responsable des communications;
- 🗳️ Mme Louise Chénard, responsable de la relève et du membrariat.

Il n'y aura pas de vote au congrès cette année, car tous les postes en élection ont été comblés.

Je tiens à féliciter et remercier chaleureusement ces membres pour leur volonté à s'impliquer ou de continuer à s'impliquer au sein de l'AQDER.

Les élu(e)(s) sont invité(e)(s) à se présenter à l'Assemblée Générale de Chicoutimi en juin prochain et débiteront leur mandat pour 2 ans, officiellement le 1er juillet 2026.



Michel Gobeil
Outaouais



Monique Limoges
Champlain



Jean Rainville
Laval



Louise Chénard
Marguerite Bourgeoys

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par Michel Gobeil, président de l'AQDER

Tel que le prévoient les règlements généraux de notre association, à l'article 4-3.02 : « La convocation de l'assemblée générale est adressée par écrit à tous les membres, au moins vingt (20) jours de calendrier avant la tenue de ladite assemblée. L'avis de convocation pour toute assemblée doit être envoyé à chaque membre qui y a droit soit par écrit ou par communiqué dans les médias de l'AQDER ou par courriel. ».

Vous trouverez en annexe la convocation ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'AQDER, qui se tiendra les 4 et 5 juin 2026 à Chicoutimi.

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE

Par Hélène Bossé, vice-présidente de l'AQDER

L'AQDER est fière d'annoncer qu'à la suite de l'analyse des candidatures par le comité de l'Ordre de la reconnaissance, monsieur Claude Mayeu et monsieur Laval Cavanagh ont été sélectionnés pour recevoir l'Ordre de la reconnaissance nationale. Cette distinction souligne l'importance de leur apport, la qualité de leur engagement et l'impact durable de leur contribution au développement de notre association. Ils seront honorés lors du souper-banquet de la rencontre annuelle, le 4 juin 2026 à Chicoutimi.

Nous saluons leur parcours au sein de l'AQDER et nous leur adressons nos félicitations pour cet honneur pleinement mérité.



Claude Mayeu
Des Affluents



Laval Cavanagh
Gaspésie-Îles de la Madeleine

COMITÉ DES FINANCES DE L'AQDER

Par Louis Tremblay, trésorier

Le 23 avril dernier, le comité des finances tenait une rencontre d'information et d'échanges en visioconférence à laquelle les trésoriers-ières de chaque section avaient été conviés-es.

Ce fut l'occasion de leur présenter et de clarifier certains aspects financiers qui ont un impact sur le budget de leur section. Nous avons choisi de leur présenter la structure budgétaire de l'AQDER nationale, la méthode de calcul utilisée pour déterminer le partage de la quote-part et finalement la manière dont est élaboré le budget prévisionnel pour l'assemblée générale. L'ensemble des participants-es a apprécié la pertinence de ces présentations.

Une période d'échange très fructueuse a suivi et nous avons toutes et tous reconnu l'importance de ces moments d'échange, de se sentir moins seul·e dans son coin de pays. Une activité à renouveler sans aucun doute.

Devant cet enthousiasme, le comité espère mettre sur pied une communauté d'échange, un maillage qui leur donnera à toutes et tous la possibilité d'échanger entre trésoriers-ières vivant les mêmes problématiques ou de partager des pratiques gagnantes.



Membres de l'AQDER (FGDE)
**Économisez grâce à des tarifs
d'assurance offerts juste pour vous**

[Apprenez-en plus](#)


laPersonnelle

ASSURANCES

Par Lorraine Normand Charbonneau, responsable des assurances

Vous avez moins de 65 ans et possédez votre assurance médicaments avec Beneva ?

Vous avez sans doute reçu un dépliant de Beneva faisant la promotion de l'assurance maladie accident dont une nouveauté, un régime intermédiaire. Il est important de bien analyser les couvertures de ce régime et des règles qui s'appliquent lorsque l'adhérent·e désire faire un changement de régime à la hausse. La possibilité de changer à la hausse de régime (vers le régime enrichi) sera autorisée 1 fois à l'occasion de votre 65^e anniversaire.

Pour ce qui est du régime enrichi de Beneva, il est plus dispendieux que celui de l'AQDER avec l'Industrielle Alliance.

Il est aussi à noter qu'un congé de prime de 3 % a été appliqué en 2026 au régime de Beneva. L'adhérent·e ne paie donc pas le coût réel de la prime, ce qui n'est pas le cas pour le régime de l'assurance santé, l'assurance voyage et l'annulation voyage de l'AQDER.

L'analyse de ses besoins et des couvertures présentes d'un régime est la meilleure chose à faire en tenant compte que ceux-ci changeront en vieillissant.

Rappel : partenariat avec La Personnelle/Assurance auto et habitation

Je tiens à vous rappeler que pour l'assurance auto et habitation, l'AQDER s'est jointe au régime de la FQDE avec La Personnelle. Nos membres bénéficient des mêmes tarifs que les membres de la FQDE.

Coordonnées du service à la clientèle :

1-888-476-8737

Lien : [Offres exclusives | La Personnelle](#)

(pour le groupe de la FQDE dont nous sommes)

Fiches éducatives à être déposées sur le site web de l'AQDER

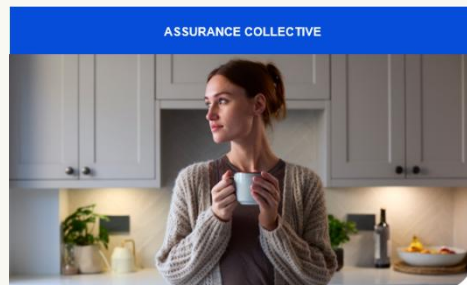
Des fiches éducatives seront mises à votre disposition afin de vous outiller afin de bien comprendre la nature des protections incluses dans notre régime. Les deux fiches éducatives traiteront des prothèses auditives ainsi que des soins à domicile.

La fiche éducative concernant les frais de déplacement et celle de l'assurance voyage/annulation voyage nécessitent des mises à jour et seront disponibles ultérieurement.

En 2026, nous prévoyons produire une fiche éducative concernant les appareils d'assistance respiratoire (CPAP).

Ces fiches sont produites par l'Industrielle Alliance en collaboration avec le comité des assurances.

SEMAINE CANADIENNE DE LA SANTÉ MENTALE DU 4 AU 10 MAI



Et si vous preniez un moment pour vous? La Semaine de la santé mentale approche, mais votre bien-être mérite bien plus qu'une seule semaine par année. Chaque journée vous donne l'occasion de vous recentrer et de prendre soin de vous.

Pour vous aider, nous avons regroupé des outils simples et accessibles : [un guide pratique](#) pour faire le point, des balados inspirants et un webinaire pour vous aider à prioriser votre bien-être.

[Découvrez les outils](#)

À mettre à votre agenda

Prioriser sa santé mentale : guide pratique pour votre bien-être global

Partie 1 | mercredi 13 mai à midi (HE)

Partie 2 | mercredi 20 mai à midi (HE)

Ce webinaire en deux parties mettra en lumière l'importance de la santé mentale et son incidence sur la vie quotidienne.

[S'inscrire - Partie 1](#)

[S'inscrire - Partie 2](#)

SIX RECOMMANDATIONS SUITE AU FORUM



Coalition pour la dignité des aînés

SIX DEMANDES D'ACTION POUR ET PAR LES PERSONNES AÎNÉES

QUÉBEC, le mardi 21 avril 2026 – La Coalition pour la dignité des aînés (CDA) a rassemblé plus de 180 participants issus d'une centaine d'organisations politiques, publiques, universitaires et communautaires lors du **forum Innov'Aînés**, tenu à l'Hôtel Château Laurier de Québec. De cet exercice collectif sont issues six recommandations adressées directement à la classe politique québécoise.

Des panels ont mis en lumière des initiatives innovantes répondant aux besoins des aînés. Les échanges ont débouché sur des recommandations précises, articulées autour des enjeux prioritaires identifiés par les participants qui demandent désormais des mesures concrètes.

« Ce Forum n'était pas un exercice symbolique, mais bien une prise de parole sur ce qu'on souhaite. On nomme ce qui fonctionne, ce qu'on trouve innovant, mais aussi ce qui bloque et ce qu'on exige de ce gouvernement et du prochain. Maintenant, il faut passer à l'action », explique **Micheline Germain, co- porte-parole de la CDA**.

Six demandes claires pour la dignité des aînés

Reconnus pour leur expertise et leur expérience du terrain, les participants au forum ont formulé six demandes à poser de manière prioritaire :

1. Reconnaître le droit des personnes âgées aux soins de santé et services de maintien à domicile comme priorité gouvernementale, l'enchâsser dans une loi-cadre et s'assurer qu'un comité ministériel pilote les réformes gouvernementales associées, en donnant un rôle de vigie aux Tables régionales de concertation des aînés.
2. Garantir un rôle déterminant aux personnes âgées dans les instances décisionnelles gouvernementales pour que leurs priorités orientent les politiques publiques qui les concernent.
3. Exiger que le financement pour les soins et services de maintien à domicile soit au même niveau que le soutien à l'hébergement de longue durée afin d'en faire une réelle alternative et y dédier une enveloppe budgétaire suffisante et pérenne.
4. Mettre la prévention au cœur de l'approche de proximité en soins et services à domicile pour les personnes âgées en partenariat avec les acteurs du milieu et y accoler le financement nécessaire.
5. Pérenniser et harmoniser les initiatives probantes à impacts élevés dans les services aux personnes âgées.
6. Bonifier et faciliter l'accès aux programmes fiscaux et financiers pour le maintien à domicile des personnes âgées et leurs proches aidants.

Recommandations du Forum Innov'Aînés

Reconnaître le droit des personnes âgées aux soins de santé et services de maintien à domicile comme priorité gouvernementale, l'enchâsser dans une loi-cadre et s'assurer qu'un comité ministériel pilote les réformes gouvernementales associées, en donnant un rôle de vigie aux Tables régionales de concertation des aînés.



Recommandations du Forum Innov'Aînés

Garantir un rôle déterminant aux personnes âgées dans les instances décisionnelles gouvernementales pour que leurs priorités orientent les politiques publiques qui les concernent.



Recommandations du Forum Innov'Aînés

Exiger que le financement pour les soins et services de maintien à domicile soit au même niveau que le soutien à l'hébergement de longue durée afin d'en faire une réelle alternative et y dédier une enveloppe budgétaire suffisante et pérenne.



Recommandations du Forum Innov'Aînés

Mettre la prévention au cœur de l'approche de proximité en soins et services à domicile pour les personnes âgées en partenariat avec les acteurs du milieu et y accoler le financement nécessaire.



Recommandations du Forum Innov'Aînés

Pérenniser et harmoniser les initiatives probantes à impacts élevés dans les services aux personnes âgées.



Recommandations du Forum Innov'Aînés

Bonifier et faciliter l'accès aux programmes fiscaux et financiers pour le maintien à domicile des personnes âgées et leurs proches aidants.



Anjou, le 29 avril 2026

ENVOI VIA L'INFORMAQDER AUX MEMBRES BRANCHÉ·E·S DE L'AQDER
ENVOI PAR LA POSTE AUX MEMBRES NON BRANCHÉ·E·S

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 4-3,02 des règlements de l'AQDER, vous êtes invité(e) à participer à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de l'AQDER

les 4 et 5 juin 2026

**à l'hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi
250 rue des Saguenéens, Qc, G7H 3A4.**

Lors du souper-banquet du 4 juin 2026, nous aurons le privilège de souligner à la fois le 50^e anniversaire de l'AQDER et la remise de l'Ordre de la reconnaissance. Cette distinction est attribuée aux membres qui se sont illustrés par leur rayonnement national, la pérennité de leurs actions, leur capacité d'innovation et leur engagement dans divers dossiers d'envergure.

Pour l'année 2026, c'est Laval Cavanagh de la section Gaspésie - Iles de la Madeleine et Claude Mayeu de la section Des Affluents, qui seront mis à l'honneur.

Ci-dessous, vous trouverez l'ordre du jour de l'assemblée.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jean-Louis René
Directeur général
pour Michel Gobeil, Président de l'AQDER



**ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'AQDER
4-5-juin 2026**

à l'Hôtel La Saguenéenne
250 Rue des Saguenéens, Chicoutimi, QC G7H 3A4

« 50 ans de passion, c'est ici que ça se fête, là là ! »

AQDER, section Saguenay Lac-St-Jean-Estuaire

1. Moment de recueillement ;
2. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum (Réf. Règlement 4- 4,01)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée générale des 4 et 5 juin 2025 ;
5. Ateliers de discussion entre les membres ;

Ajournement au 5 juin 2026

6. Rapport annuel 2025-2026 ;
 - 6.1. Rapport des activités du Conseil d'administration
 - 6.2. Rapport des vérificateurs externes (Réf. Règlement 4-2,02)
7. Ratifications ;
 - 7.1. Ratification des statuts et règlements proposés par le Conseil d'administration (Réf. Règlement 4-2,03)
 - 7.2. Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2026 (Réf. Règlement 4-2,02) ;
8. Suivi des ateliers ;
9. Rapport de la présidente d'élection ;
10. Présentation du nouveau conseil d'administration par le président ;
11. Évaluation de l'assemblée générale ;
12. Levée de l'assemblée.

**Complément de questions/réponses en lien avec l'évolution de la
démarche judiciaire en lien avec la Loi 126
Mars 2026**

- 1- Q : Est-ce possible qu'une entente de règlement soit conclue éventuellement ?
R : Oui, une entente est toujours possible lors d'une action collective, et toute entente devrait, avant d'entrer en vigueur, être approuvée par la Cour supérieure du Québec. La quantification des montants de nos pertes via l'expertise actuarielle confiée aux experts de Retraite Québec, dont le dépôt du rapport est prévu d'ici l'été 2026, pourrait soutenir nos avocats dans le cadre d'éventuelles négociations de règlement.
- 2- Q : Qui va négocier pour nous s'il y avait une offre de la part du gouvernement ?
R : Nos avocats, bien sûr, accompagnés du représentant des retraités désigné par la Cour supérieure du Québec (René Allard). Ceux-ci pourraient faire appel à d'autres personnes ou groupes, dont les associations membres de l'Alliance InterOrg, dans le cadre de ce processus.
- 3- Q : Est-ce que le rapport d'expertise commune produit par un actuaire de Retraite Québec sera accessible à tous ?
R : Oui, le rapport d'expertise deviendra public lorsqu'il sera déposé au dossier de la Cour supérieure du Québec, et il sera alors également déposé sur le site du Registre des actions collectives avec les autres documents relatifs à l'action collective. Vous pourrez à ce moment le trouver en suivant le lien suivant :
- <https://www.registredesactionscollectives.quebec/fr/Consulter/ApercuDemande?NoDossier=500-06-001065-206>
- 4- Q : Pourquoi est-ce que la réalisation d'un mandat d'expertise, pour évaluer les pertes financières subies par les retraités, a été confiée à un actuaire de Retraite Québec ?
R : Nos avocats et le Procureur général du Québec (PGQ) se sont entendus à ce sujet afin que le calcul des pertes encourues par les retraités lésés par la Loi 126 soit fait sur la base des données réellement utilisées pour le calcul des rentes, dont Retraite Québec est la gardienne. Ceci permet notamment de réduire les coûts de part et d'autre ainsi que les délais qui découleraient d'un débat d'experts sur ce sujet technique. Cette solution évite ainsi que les données potentiellement sensibles sur les rentes des membres soient transmises à des tiers. L'expert désigné par la Cour ainsi que les autres employés de Retraite Québec prenant part à l'expertise sont neutres et ne prennent pas parti dans notre dossier.
- 5- Q : Qu'est-ce qui fait que les délais soient longs dans notre dossier ?
R : Les délais peuvent sembler longs dans notre dossier. Cependant, ce n'est pas anormal. Une action collective comme la nôtre est une procédure juridique complexe qui comporte plusieurs étapes, dont l'autorisation, l'envoi d'un avis aux membres et le rassemblement de la preuve de part et d'autre (échanges de documents, interrogatoires, préparation d'expertises), avant que le procès puisse être fixé.

Dans notre dossier, l'autorisation a d'abord été refusée en 2021, et un débat en Cour d'appel du Québec a été requis pour que les procédures aillent de l'avant, ce qui a ajouté

Complément de questions/réponses en lien avec l'évolution de la démarche judiciaire Mars 2026

un (1) an aux délais encourus. L'étape de l'envoi d'un avis aux membres a quant à elle été complétée à l'automne 2024. Le dossier est à l'étape du rassemblement de la preuve, et celle-ci avance bien :

- L'expertise d'un actuaire de Retraite Québec sera déposée d'ici l'été 2026,
- Des centaines de documents ont été transmis par le gouvernement et révisés par nos avocats l'année dernière,
- Un débat sera tenu dès que les disponibilités de la Cour le permettront quant à certains documents que le gouvernement refuse de transmettre.
- Les interrogatoires suivront ce débat.

6- Q : La décision de la Cour a été rendue dans le dossier des retraités du secteur municipal. N'est-ce pas une jurisprudence qui devrait nous être favorable? Pourquoi les délais sont-ils différents dans les deux dossiers?

R : La décision rendue à l'égard de la Loi 15 est effectivement un précédent favorable à notre cause, dont nos avocats sont bien au fait. Sur le plan des délais, il faut noter que le dossier de la Loi 15 a été lancé en décembre 2014, et n'est pas une action collective, de telle sorte que l'étape de l'autorisation n'a pas dû être franchie dans ce dossier.

Il faut aussi noter que suite au jugement final déclarant l'inconstitutionnalité de la Loi 15 en 2024, les villes se sont entendues avec les demandeurs afin de rembourser les retraités du secteur municipal sans qu'un débat additionnel en cour soit nécessaire, ce qui a accéléré le processus. Le dossier de la Loi 15 n'est pas fini, et les procédures se poursuivent, notamment quant au paiement de l'intérêt et de l'indemnité additionnelle aux retraités.

7- Q : La mobilisation est-elle toujours au rendez-vous en ce qui concerne le financement de l'action collective par les membres?

R : Oui, et les sommes recueillies nous permettent de poursuivre la démarche juridique en assumant une partie importante des frais associés. Le soutien des membres qui ont décidé de contribuer financièrement à l'action collective est constant et il est grandement apprécié.

En conclusion :

Nos avocats continuent de soutenir notre dossier avec diligence et professionnalisme. Ils sont conscients de l'impact du temps qui passe pour les membres de l'action collective, et ils considéreront toute avenue éventuelle pour accélérer les procédures ou obtenir un résultat favorable tout en protégeant les intérêts des retraités.

Bien que la procédure judiciaire comporte plusieurs aléas imprévisibles, à ce moment de l'évolution du dossier, nous visons à inscrire notre dossier pour procès à l'automne 2026 ou au début de l'année 2027, dans la mesure où une entente n'est pas conclue d'ici là. La date du procès devant la Cour supérieure sera communiquée par la suite.

René Allard,
Mars 2026